



## Stage ingénieur Calendrier

Etapes	Documents à déposer	Dates
Convention de stage au bureau de M. Ouanna	Convention de stage en 3 exemplaires portant le cachet de l'entreprise et signée par un responsable de l'entreprise et l'élève-ingénieur.	<b>Date limite :</b> <b>mercredi 12 juillet 2023</b>  <b>retardataires :</b> <b>date limite</b> <b>mercredi 6 septembre 2023</b>
Dépôt poster/Attestation au bureau de M. Ouanna	1) Poster de stage  2) Attestation de stage jointe à la convention avec sa <b>Fiche d'appréciation</b> (MODÈLE DE L'ECOLE : Document qui accompagne la convention) <b>signée par l'encadrant entreprise avec le CACHET DE l'entreprise (obligatoire)</b>  3) <b>Copie de réponse de la fiche « retour d'expériences après stage » à remplir sur le lien suivant :</b> <a href="https://forms.gle/cJoweCpXECsq6Dy2A">https://forms.gle/cJoweCpXECsq6Dy2A</a> <b>Compte institutionnel exigé</b>	<b>Du lundi 9 octobre au vendredi 13 octobre 2023</b>
Exposé oral du poster		Période P2 de l'année 2023-2024 au cours des séances « <b>Contrôle des Stages ingénieur</b> »

1. À chaque étape, le dépôt doit être complet. Autrement, il ne sera pas accepté et l'élève-ingénieur sera considéré **défaillant**.
2. A défaut de respecter les délais et les modalités de chaque étape, le stage ingénieur est supposé non validé.
3. La présence est **obligatoire** aux séances de « contrôle des stages ingénieur ».
4. Tous les élèves-ingénieurs doivent être prêts à exposer leur travail dès la première séance.